

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Procès Verbal de la Séance du 27 AVRIL 2023

Date de convocation :

21 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 24

Procurations : 9

Nombre de votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Lydie DUHIL

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle de la Vigie à SAINT-BRIAC-SUR-MER, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYERE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Messieurs Pascal GUICHARD, Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Mesdames Patricia MARTINEAU, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUE, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Madame Lydie DUHIL, Madame Delphine BRIAND à Monsieur François GRANIER, Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Bruno DESLANDES, Monsieur Bruno FONTAINE à Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Christian FONTAINE, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur LEROY Daniel, Monsieur Kévin STEINBACHER à Madame Murielle BEZIEL

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Madame JEAN DE DIEU Mirella

Ordre du jour :

1. Installation de nouveaux conseillers communautaires
2. Nomination du secrétaire de séance
3. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2023
4. Election d'un nouveau vice-président
5. Indemnité du nouveau vice-président
6. Délégation des délégués de la CCCE aux organismes extérieurs et aux commissions
7. Ressources Humaines – pôle déchets – recrutement de contractuels
8. Finances : Marchés publics d'assurances
9. Formation des agents communaux – facturation aux communes
10. Economie : CAP EMERAUDE – vente ilot F2 - avenant
11. Petite enfance – avenant marché fourniture de repas
12. Etat des décisions du Président et du Bureau
13. Informations

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 29 mars 2023.

Election d'un nouveau 9^{ème} vice-président

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;

Vu la fixation du nombre de Vice-Présidents à neuf,

Vu l'élection à bulletins secrets,

Vu la présence de Mme MERVIN et de M. ERTLE, comme assesseurs, pour l'élection du 9ème vice-président

Vu la candidature déclarée de Monsieur Bernard LALOUX

Vu les résultats du scrutin :

- Votants : 33
- Exprimés : 33
- Bernard LALOUX : 33

DECIDE

De proclamer Monsieur Bernard LALOUX, 9ème Vice-Président de la communauté de communes de la Côte d'Emeraude et le déclare installé

Indemnité du nouveau Vice-Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer l'indemnité proposée à Monsieur Bernard LALOUX

Date de convocation :

21 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 26 (arrivée de Mme JEAN DE DIEU et M. BEAUFILS)

Procurations : 9

Nombre de votants : 35

Délégation des délégués de la CCCE aux organismes extérieurs et aux commissions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne ses représentants aux différentes commissions et instances :

Commission d'appel d'offres : Monsieur Bernard LALOUX (remplace M DENBY-WILKES)

Pays de Saint-Malo – PETR :

- Comité syndical :

Monsieur Bernard LALOUX (remplace M DENBY-WILKES) comme délégué titulaire
Monsieur Christophe RICOUR (remplace Mme POURBAIX) comme délégué suppléant

- Commission FEAMPA

Monsieur Bernard LALOUX (remplace M DENBY-WILKES) comme délégué titulaire

- Commission Transition :

Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC (remplace M DENBY-WILKES) comme déléguée titulaire

- Commission numérique :

Monsieur Bernard LALOUX (remplace M DENBY-WILKES) comme délégué titulaire

Désignation du délégué au CNAS : Monsieur Pascal GUICHARD (remplace M DENBY-WILKES)

Comité Social Territorial (personnel communautaire) : Monsieur Christophe RICOUR (remplace M DENBY-WILKES) comme délégué titulaire

Elu référent au CODESEN : Monsieur Michel PENHOUET

Ressources Humaines – pôle déchets – recrutement de contractuels

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents suivants :

Fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail	Indice de rémunération (indice majoré)	Durée de l'engagement
Ripeur – Agent de collecte	Cadre C	Temps complet	Entre 353 et 382	Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra PAS excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée
Ripeur/Chauffeur	Cadre C	Temps complet	Entre 353 et 382	
Agent de déchetterie	Cadre C	Temps complet	Entre 353 et 382	

Finances- Marchés publics d'assurances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés d'assurances pour les lots « flotte automobile » et « protection juridique » avec les entreprises retenues.

Formation des agents communaux – facturation aux communes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De valider le principe que la CCCE sollicite le remboursement aux communes des frais de participation de leurs agents à des formations organisées par la CCCE, sur la base du coût facturé par l'organisme de formation.

CAP EMERAUDE – vente ilot F2 – demande d'agrément

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte l'avenant présenté.
- Autorise le Président à signer l'avenant présenté.

PETITE ENFANCE - Avenant marché restauration crèche Brind'ailes

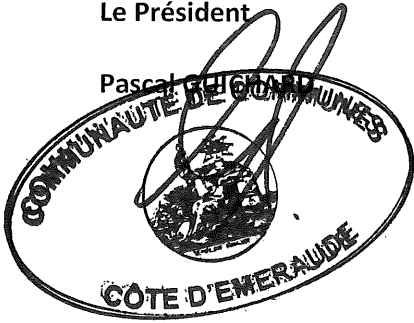
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte l'avenant présenté.
- Autorise le Président à signer l'avenant présenté et tout document y afférant.

SEANCE CLOSE A 20H00

Le Président

Pascal BILGARRU



La secrétaire de séance

Lydie DUHIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lydie Duhil', is written below the name.